



Le mot du président

Permettez-moi d'accueillir le lecteur à l'occasion de cette nouvelle édition de notre echo syndical.

Certains d'entre vous sont entrés dans l'ère numérique et peuvent lire les articles en ligne. Le SNPS asbl a fait le choix stratégique comme organisation de rejoindre le monde merveilleux des médias sociaux. Nous nous référons à notre page Facebook et à Twitter où toute l'information pertinente est mise rapidement à disposition. Un processus d'apprentissage mais aussi un moyen rapide de communication. Et une communication rapide, c'est ce que nos membres méritent !

Pourtant nous devons être prudents pour ne pas se perdre. Le SNPS asbl vise toujours à communiquer le plus complètement et le plus exactement possible. La propagande gratuite n'appartient pas à notre identité syndicale.

Le maître mot est lancé ; l'identité... Il semble qu'aujourd'hui que notre police s'est perdue en pleine crise identitaire. Une identité se constitue couche par couche. En raison de changements rapides au sein de la police, ces couches ne peuvent plus mûrir et nous avons l'impression qu'il ne subsiste que des fragments d'une personnalité. Sans être négatif, nous remarquons que les collègues sont de plus en plus perdus, hagards. Disons qu'il s'agit d'une crise profonde d'identité...

Le bouleversement majeur au sein de la police fédérale a déjà commencé. Optifed comme grande opération d'optimisation en est la cause. En bref, un grand jeu de chaises musicales, souvent avec des conséquences importantes.

Aussi, ne pouvons nier que la Belgique, ainsi qu'une grande partie du monde se trouve sous l'emprise de la terreur. La peur et l'incertitude nous obligent d'agir... C'est la raison pour laquelle il a été mis en place le fameux plan canal. Envoyer des personnes sur les lieux où ça chauffe... Tout à coup rapidement et souvent avec précipitation... Avec des situations sociales pénibles à la clef comme résultat. Un médecin peut-il guérir un patient s'il est lui-même souffrant ? Plusieurs policiers sont arrachés de leur environnement naturel pour fournir des renforts dans et autour de Bruxelles. En soi une noble pensée, si ce n'était le fait que nos décideurs viennent tout à coup de se réaliser que ce personnel doit venir de quelque part. Nous découvrons alors qu'il existe un groupe qu'on appelle GRG. Que dites-vous ? Que ses collègues qui sont dispersés un peu partout sur le territoire suite à des décisions politiques antérieures. Il s'agit de nos détachés. Oups... de retour à Bruxelles, souvent après plusieurs années de mise en place et après avoir acquis une certaine expertise dans des domaines précis. Vous êtes un photographe et

vous travaillez depuis cinq ans dans un labo... dommage mais tant pis. Et d'ensuite devoir répondre d'un manque à certaines commissions d'enquête pour voir s'il y a eu un manque ? Faire des choix, toujours faire des choix... Nous avons besoin de personnel pas de problème et nous découvrons un nouveau groupe cible, nos braves aspirants. Nous avons de bonnes nouvelles pour vous, vous pouvez choisir pour aller au plan de Canal. Auparavant, c'était aussi pareil ? Exact, des choix, toujours des choix. Mais si on travaille avec un enseignement décentralisé et que l'on fait miroiter aux aspirants qu'une carrière proche de la maison est une possibilité, alors il faut aussi accepter les conséquences de cette politique. Ou une meilleure communication avec ce groupe est-elle à l'ordre du jour ? Il y a assez d'occasion pour entrer dans le débat avec ces personnes. Peut-être lors d'un de ces nombreux briefings qu'ils reçoivent pour les tas de services d'ordre qu'ils effectuent. Oui, vous entendez bien, ce jeune personnel motivé, aide à sécuriser le pays déjà pendant leur formation. Je ne mets pas les compétences de ce jeune personnel en doute, mais j'aurais une drôle de sensation si je devais être soigné par un dentiste apprenti.

Je me demande parfois de quoi nos dirigeants politiques s'occupent-ils vraiment ? La police est-elle encore considérée comme un phare, un point lumineux dans l'obscurité ? Est-elle encore un protecteur de notre démocratie ? Ou est-elle considérée comme un mal nécessaire, et n'est-elle engagée que lorsque la démocratie et la loi ont échoué ?

Tous nos collègues travaillent d'arrache-pied pendant des semaines dans le cadre de différents projets tels que Médusa, le plan Canal, et souvent en surplus du fonctionnement régulier. Ils sont parfois récompensés par des déclarations qui leur restent en travers de la gorge. Je prends un exemple au pied levé : une personnalité éminente déclare sans gêne dans les médias que le régime de retraite de nos parlementaires est un « droit acquis ». J'ai eu besoin de quelques jours pour me remettre avant de réagir. Le SNPS est d'accord avec cette déclaration concernant les droits acquis. Nous exigeons dès lors également que les autorités aient du respect pour nos droits acquis. Laissez-nous réfléchir à un système de retraite correct et équitable. Changer les règles du jeu encours le match n'est jamais très agréable. Le NAPAP a ses avantages et ses mérites, mais il ne pourra jamais ôter le goût amer qui subsiste auprès de toute une génération. Une génération qui a perdu beaucoup d'opportunités lors de la grande réforme des services de police et qui est également récompensée par l'obligation de travailler plus longtemps. Je n'arrive pas encore à m'expliquer cela...

Donc, Mesdames et Messieurs les politiciens, montrez-nous que vous soutenez la police. Ne touchez pas à notre statut, osez aborder nos revendications, tenez comptes des attentes de votre personnel.

Mais surtout, soyez logique dans l'application des règles statutaires. Les règles sur l'organisation du temps de travail existent réellement. Elles ne font pas partie d'écrits obscurs. Elles sont à la base de notre fonctionnement quotidien, mais personne n'y est encore sensible. Nous avons même réussi à établir une dérogation qui dure déjà depuis un an, et tout à coup, on constate ça et là que n'importe quel trou perdu se voit soudain attribuer une toute autre dimension. Je pourrais encore dissenter pendant des heures, mais je ne veux pas que le lecteur attentif ne soit rebuté. Je veux aussi garder mon énergie positive pour aider à trouver des solutions. Le SNPS veillera toujours à la préservation des droits statutaires du personnel. Toutefois, je fais un appel à la solidarité. La force d'une organisation réside dans ses membres. Si vous voulez que le SNPS en tant que seule organisation apolitique défende vos droits, invitez vos collègues à faire partie de notre grande famille.

Ensemble, nous serons encore plus forts...

Carlo Médo
Président National

Pourquoi devenir membre ?

*Comme tout va bien, je n'ai pas besoin de syndicat !
Je peux résoudre seul mes problèmes !
Je m'affilierai lorsque j'aurai des problèmes !
Aujourd'hui vous pouvez trouver les informations nécessaires partout !*

C'est une erreur !

Contractez-vous une assurance lorsque votre cuisine est déjà en feu ?
Il vaut mieux être prévoyant.

Le SNPS est un syndicat apolitique pour toutes les catégories du personnel de la police intégrée en service actif, pensionnés et leur veuf(ve).
Le SNPS est une organisation syndicale représentative. Il concerta et négocie à tous les niveaux, aussi bien avec le gouvernement que les autorités locales et fédérales, et ce, dans l'intérêt de notre profession et du bien-être de nos membres.

Le SNPS veille à ce que l'autorité donne au personnel de police la place qu'il mérite dans la société et dans la sphère policière.

Le SNPS négocie avec l'autorité notre statut, les procédures d'engagement, la formation, la carrière, le statut disciplinaire, la pension, etc.

L'intérêt de nos membres est notre priorité.

Grâce à ses nombreuses années d'expérience, le SNPS est le défenseur indispensable de tout le personnel.

- Nous nous battons pour votre traitement et votre carrière.
- Nous nous battons pour la protection de vos droits et de votre statut.
- Nous nous battons pour vous garantir une vie de famille socialement acceptable.

Le SNPS est une organisation professionnelle qui peut fournir une véritable défense des intérêts généraux et particuliers à ses membres, et qui offre en complément de nombreux avantages sociaux.

En raison des réseaux de délégués présents dans les différentes provinces sur l'ensemble du territoire, nos membres peuvent bénéficier d'un soutien direct dans leur environnement immédiat de travail.

Ce service de proximité est primordial pour nous tous.

Le SNPS ne s'attarde pas sur le passé mais est orienté vers les nombreux défis encore à venir.

Nous vous proposons un syndicat fort, moderne et efficace, ensembles, avec les nombreux membres qui ont déjà choisi d'accorder leur confiance au SNPS.

PLUS FORTS ENSEMBLE !

Le SNPS, votre syndicat !

ECHO SYNDICAL Générique

"ECHO" est le trimestriel du Syndicat National du personnel de Police et de Sécurité.

Les non-membres peuvent souscrire un abonnement annuel en versant € 77 au numéro de compte BE06 3101 1451 1822 du SNPS.

Les données personnelles sont traitées conformément aux dispositions de la loi de la vie privée (Loi 08/12/1992).

- Editeur responsable:
Carlo Médo
- Mise en page:
Joeri Franck
- Dessinateur:
Dirk Van der Auwera (D'Auwe)

Contacts provinciaux

- **Brabant Wallon**
Olivier Laurent - 0476 28 22 16
- **Hainaut**
Jean-Claude Barbier - 0497 058 670
- **Liège**
Fabrice Discry - 0495 24 00 98
- **Luxembourg**
Dominique Remy - 0498 93 43 02
- **Namur**
Thierry Belin - 0496 64 13 36
- **Bruxelles-Capitale**
Mario Thys - 0485 55 58 80
- **Secteur pensionnés**
Dany Cavet - 0495 21 49 45



Romboutsstraat 1/011
1932 Zaventem
T 02 644 65 00
F 02 644 67 93
snps@nspv.be - www.nspv.be



<https://www.facebook.com/nspvsnpsngps/>



https://twitter.com/nspv_snps/

Des policiers usés depuis des mois

Des policiers usés depuis des mois ... et pourtant, aucune solution en vue à court terme !

Dans quelques semaines, cela fera quasi un an que le personnel de police travaille dans le cadre d'une dérogation permanente en matière d'organisation du temps de travail.

En effet, depuis le mois de novembre 2015, le Ministre de l'intérieur a décidé qu'il pouvait être dérogé aux règles statutaires réglementant le temps de travail en raison de la menace terroriste qui plane sur notre pays.

Même si le motif de cette décision n'est évidemment pas contestable eu égard aux circonstances, l'on peut toutefois s'interroger sur la notion de dérogation aux normes ... car après un an, c'est l'exception qui devient la norme. Pourtant les dispositions statutaires réglementant le temps de travail (repris dans le Pjpol - AR Mammouth) ont été fixées notamment pour préserver la santé tant physique que morale du personnel, pour prévenir les accidents de travail, et également garantir le maintien de la vigilance nécessaire à l'exécution de nos tâches policières.

Est-il donc judicieux d'en faire abstraction aussi longtemps et de perdurer dans ce travers ?

Comment en est-on arrivé là ?

Nous sommes victimes des coupes budgétaires systématiques en matière de recrutement de ces dernières années, où malgré diverses études sur l'évolution de la population policière (cfr Persepolis), l'on n'a pas incorporé en suffisance de personnel pour compenser les départs (800 policiers recrutés par an au lieu des 1400 annuellement préconisés)

Par souci d'économie sur le budget du coût en personnel, on se retrouve maintenant avec un déficit estimé à 3.500 policiers pour l'ensemble de la police intégrée. Pourtant, avant même que nous ne soyons en période de crise terroriste, le SNPS tirait déjà la sonnette d'alarme pour la surcharge de travail découlant du manque de personnel dans de nombreuses unités ... Maintenant, le personnel travaille en sursystème depuis des mois, en sacrifiant de sa santé et bien souvent au détriment de sa vie de famille ! Et pour le remercier de répondre encore présent malgré tout cela ... on s'attaque à ses acquis statutaires en matière de pension, de traitement, de soins de santé ...

A quand les renforts ?

Le Ministre a fixé comme objectif le recrutement de 1.600 policiers en 2016. Il s'agit du nombre prévu d'incorporations qui auront lieu durant l'année 2016. La grande majorité d'entre eux ont d'ailleurs rejoint les écoles de police en mai dernier et début octobre, ceci implique que les premiers nouveaux policiers ne seront pas opérationnels sur le terrain avant mai 2017. Mais en regard de ce chiffre, il faut tenir à l'esprit qu'il y aura aussi de nombreux départs d'ici cette échéance, et donc que ce renfort ne sera que tout relatif ...

Un autre souci est qu'il a été décidé de faire appel à la GPI 73 pour l'ensemble des promotions incorporées en mai. Il s'agit d'une disposition permettant la désignation d'office à l'issue de la formation dans des emplois ouverts au préalable en mobilité mais non sollicités. Vu le nombre conséquent d'emplois concernés par cette mobilité spécifique c'est quasi la totalité des incorporés de mai 2016 qui seront affectés dans des emplois à la police fédérale, seules quelques zones locales ayant souscrit à ce système. Ceci impliquera que pour les zones de police locales il faudra attendre octobre 2017 pour être renforcées de ma-

nière significative.

Un corps de sécurité pour soulager la Police ?

Annoncé avant l'été comme imminent et comme « la solution » pour décharger les policiers d'une partie de leurs tâches, un projet d'un corps de sécurité, regroupant du personnel majoritairement transféré de l'armée et du personnel affecté aux transferts de détenus au ministère de la justice, devrait voir le jour au sein de la police intégrée. Force est de constater que ce n'était plus vraiment une priorité lors de notre dernière rencontre au début octobre avec le Ministre de l'intérieur, M. Jambon préférant en effet mettre la priorité dans le dossier du traitement fonctionnel.

Même s'il est vrai que le gouvernement cherchait à boucler son budget ... Une fois de plus, quel triste signal envoyé au personnel de police par nos mandataires politiques !

Nous l'avons clairement signalé au Ministre, pour le SNPS les priorités sont celles de nos policiers qui sont sur la brèche depuis un an. Nous sommes d'ailleurs toujours en attente de l'exécution des accords du passé et plus particulièrement en matière de violence envers la police.

Plutôt que des menaces sur leur salaire, leur pension, leurs soins de santé, c'est un vrai signal positif de nos autorités que les policiers attendent.

Eu égard à la disponibilité et au professionnalisme dont ils ont fait preuve depuis le début de la crise terroriste, ils sont en droit de mériter un minimum de respect et de reconnaissance !

Comptez sur le SNPS pour y veiller !

Jérôme Aoust
Secrétaire National



La communication

Comme vous avez déjà pu le constater, tous nos canaux de communication ont subi un relooking complet. On est loin d'en avoir terminé .. en fait, nous n'en sommes encore qu'aux premiers pas ! Nous aimerions pouvoir vous informer de la meilleure façon et aussi le plus rapidement possible.

Notre nouvelle politique de communication ne sera pas telle un conte de fée "Il était une fois ... et ils vécurent encore longtemps et heureux". Notre perspective d'avenir s'axe sur un large éventail de possibilités dont l'aboutissement ne nous est pas encore connu. Nous voulons grandir et nous développer ... évoluer avec notre époque. Cela sera-t-il facile ? Certainement pas, car après tout, tout a ses limites. Mais en optant pour une nouvelle politique de communication, nous sommes persuadés que nous faisons un premier pas dans la bonne direction.

Le site web

Sur notre site web, vous trouverez prochainement tous les messages publiés au niveau national. Les provinces, les sections ou les piliers au sein de ces provinces auront leur espace réservé sur le site afin que vous puissiez rapidement retrouver toutes les informations nous concernant, en un seul et même endroit. Mais vous ne devez pas pour autant aller régulièrement consulter le site. L'information vous parviendra également par le biais de bulletins d'informations.



Les médias sociaux

Les médias sociaux tels que Facebook et Twitter nous permettent de pouvoir encore plus rapidement atteindre nos membres. Ces médias sont, après tout, la forme de communication la plus rapide pour le moment. La gamme des possibilités est en outre énorme. Vous n'avez pas encore réussi à nous retrouver ? N'hésitez pas à aller jeter un coup d'oeil sur : <https://www.facebook.com/nspvsnpnsgps/> et https://twitter.com/nspv_snps

Réduire l'empreinte carbone

Le SNPS est profondément attaché aux valeurs d'une gestion raisonnable et durable des ressources naturelles et est soucieux de la protection de l'environnement. Pouvoir réduire au maximum la consommation de papier est une première étape importante.

Nous comprenons toutefois que tous ne disposent pas des moyens de communication numériques et nous continuerons, à vous informer par écrit également.

L'Echo

L'Echo continuera à paraître en version papier. Nous allons toutefois vous donner la possibilité de le recevoir en format numérique. Vos préférences peuvent nous être communiquées via notre site web ... cela vous prendra moins d'une minute.

Vous pourrez dès lors choisir de recevoir l'Echo en format numérique et / ou par la poste.

Si vous ne faites rien, vous continuerez à recevoir l'Echo comme auparavant, vous n'avez rien à craindre à ce sujet.

Nous espérons que vous serez satisfaits par notre nouvelle offre de service et nous nous engageons à tout faire pour continuer à innover et à améliorer la qualité en ce sens.



**Recevez l'Echo digital
et / ou dans votre
boîte aux lettres.**

Plus de bleu en rue ... Et sur les autoroutes ?

Les services de police dans ce pays sont soumis à une forte pression. Il y a des actions contre l'afflux incontrôlé de réfugiés, de protection contre le terrorisme, lesquelles imposent des tâches supplémentaires aux services de sécurité de première ligne. Mais c'est aussi l'exécution des missions de base de la police qui devient de plus en plus difficile. Qu'est ce qui est à l'origine de ces problèmes ? « Transporama » a posé la question à Michel Goyvaerts, membre de la police et délégué du syndicat policier SNPS.

Les syndicats de police sont mécontents des politiques menées ces dernières années. La nécessité d'agir est grande, parce que les plaintes sont justifiées. Les cadres opérationnels de la police ne sont pas remplis. La dernière grande réforme du paysage policier en Belgique a consisté dans la conversion de la gendarmerie en une police intégrée à deux niveaux, constituée des police locale et fédérale. "Les effectifs de la police ont en outre été définis dans les années quatre-vingts du siècle passé. Depuis lors, malgré le contexte lié à l'augmentation du trafic routier, aucun ajustement des effectifs n'est intervenu», explique Michel Goyvaerts. "La réserve fédérale, qui constitue le noyau de force de la police fédérale dans ce pays, dénombre actuellement un manque de pas moins de 3000 membres opérationnels. Ce déficit est structurel et est le résultat des économies permanentes imposées par les gouvernements successifs.

Des règles équitables pour tous

La police est en principe le premier rempart de défense de la démocratie. Si la police ne fonctionne pas correctement, nous avons non seulement à faire face à davantage de criminalité, mais également à un problème de sécurité routière et à un phénomène de dumping social croissant. Si les transporteurs étrangers se moquent des règles régissant le cabotage de marchandises ou les temps de conduite et de repos en vigueur dans notre pays, c'est une des tâches de la police de lutter contre ce phénomène de concurrence déloyale entre transporteurs routiers. Le faible risque d'être contrôlé sur nos routes participe également au mauvais score obtenu en termes de sécurité routière dû à des comportements à risque et à d'autres situations dangereuses auxquelles il ne peut être réservé l'attention nécessaire.



Une force de police efficace est vitale pour notre sécurité, mais aussi pour garantir une équité entre toutes les entreprises. En raison du déficit de personnel, et en particulier au sein la police de la circulation, les règles de base sont mises en danger.

Les causes du déficit

"En effet, le déficit est particulièrement remarquable au sein de la police de la route qui est confrontée à une grave pénurie de personnel. La police de la route est l'un des services de police spécialisée de la police fédérale au même titre que la police maritime et la police des chemins de fer. Mais c'est plus particulièrement la police de la route qui est directement impactée par le déficit ! A la police de la route d'Anvers, le déficit en personnel est de l'ordre de 20 à 30% des effectifs prévus. Ce déficit n'est malheureusement pas exceptionnel. Sur l'ensemble de l'axe autoroutier allant d'Anvers à Charleroi en passant par Bruxelles, la pénurie en personnel est de plus en plus importante. Le nombre d'inspecteurs de police prévus au tableau organique dans chaque poste de circulation n'est plus en adéquation avec la densité de trafic actuel. En outre, de plus en plus de membres de la police de la route (hommes et femmes) ont actuellement plus de 55 ans. A partir de cet âge, ils peuvent demander à être exemptés des prestations nocturnes. Cela signifie aussi que nous devons commencer à prendre en compte le fait qu'il va y avoir une vague, en croissance exponentielle, de demandes de départs à la pension".

En plus du sous-effectif structurel des postes de circulation, la charge de travail de la police de la route s'accroît de plus en plus :

- Les courses cyclistes doivent être encadrées par la police de la route.
- Les hommes d'Etat européens qui participent aux sommets européens à Bruxelles doivent être escortés par la police de la route
- De plus en plus les transports exceptionnels doivent être précédés d'une patrouille de la police de la route ...

Les conséquences ne sont donc pas des moindres selon Michel Goyvaerts, "Je me suis rendu très récemment dans un poste de circulation, où seul le chef de poste était présent. Tout son personnel était soit sur le terrain, soit en repos de plein droit».

Il y a un autre paramètre qui joue un rôle important : le rayon d'action du poste de circulation. Celui-ci n'a même jamais été ajusté depuis les années quatre-vingt. Il n'est plus en adéquation avec la situation actuelle, qui a vu une croissance de la densité de trafic d'environ 2 à 4% par an. C'est ainsi que les postes de circulation de Anvers et de Brecht doivent couvrir une zone qui s'étend à peu près du tunnel Kennedy jusqu'à la frontière néerlandaise et de Zandvliet à la rive gauche du Beverentunnel. "En raison du trafic actuel il est impossible, en cas d'urgence, de se rendre dans les meilleurs délais sur place. Nous recevons l'aide des équipes FAST qui viennent rapidement sur les lieux en cas d'accident et qui placent la signalisation adéquate.



Je me rappelle encore qu'il était possible, auparavant, de couvrir l'ensemble de la zone territoriale avec des véhicules rapides partant de la caserne de Gendarmerie sur l'A12 à Wilrijk, mais aujourd'hui, avec la congestion du trafic, c'est non seulement impossible, mais même dangereux ".

Causes supplémentaires

En raison de la densité de trafic sur le ring d'Anvers on dénombre au moins deux accidents par jour : un le matin et l'autre le soir, durant les heures de pointe. S'il y a des tués ou des blessés, une équipe de police de la route peut être bloquée sur place pendant toute la durée de son service. "Cela signifie, par exemple pour Antwerpen, que l'équipe de Brecht doit reprendre une partie des missions. Bien sûr cela n'est pas toujours possible parce que ces gens doivent aussi assurer leurs propres missions." Mais d'autres facteurs, moins connus, accroissent également la charge de travail de la police de la route explique Michel Goyvaerts : « Aujourd'hui, toutes les stations-service disposent d'un shop voire même d'un supermarché à part entière. Ceux-ci tombent également sous la responsabilité de la police de la route. Si des faits s'y produisent, qu'il s'agisse du simple vol à l'étalage jusqu'au vol avec violences, la police de la route doit intervenir. "

Un autre facteur négatif est lié à la législation Salduz, qui exige qu'un avocat soit présent lors de l'audition d'un suspect. "Cela est particulièrement important lorsque des suspects sont interpellés durant la nuit et privés de leur liberté. Si le magistrat de service ordonne au service de police de procéder à l'audition du suspect, un avocat doit être contacté. Cela peut entraîner de longs délais d'attente, de sorte que l'équipe est bloquée et ne peut plus assurer d'autres missions. Actuellement cette problématique est partiellement résolue en renvoyant les missions

vers d'autres équipes ", explique Michel Goyvaerts. Il n'est jamais évident de pouvoir faire intervenir un avocat au milieu de la nuit ou durant le week-end.

Tous ces facteurs font que la fonctionnalité de base de la police de la route est partiellement voire totalement compromise. "La police de la route peine à remplir ses missions essentielles», dit Monsieur Goyvaerts. "Un exemple typique : l'interdiction de dépassement en cas de fortes pluies. Tant les conducteurs étrangers que belges ne la respectent pas parce qu'ils savent parfaitement que le risque d'être pris est très faible."

Quelles solutions ?

Puisque un pays démocratique doit maintenant compter sur le gouvernement pour remplir certaines tâches de base, telles la sécurité et la protection de la population, il est absolument impératif qu'une solution soit trouvée. Il n'y a pas vraiment d'autre solution que de recruter massivement de nouveaux inspecteurs, dit Michel Goyvaerts "La formation d'inspecteurs de police dure un an et est payée. Les candidats à une fonction au sein de la police de la route reçoivent une formation supplémentaire, notamment sur le tachygraphe et chaque inspecteur de la police de la route doit être apte à la conduite d'une moto. Compenser le déficit en personnel en investissant davantage dans des caméras, n'est pas une solution à mon sens. A l'heure actuelle, du personnel civil reçoit une formation pour apprendre à interpréter les images provenant de ces caméras. Il s'agit d'opérateurs « civils » ayant reçu des compétences limitées d'agent de police judiciaire.

S'il n'y a pas de recrutement, le déficit augmentera encore. Il y a une demande de la part des services de police pour définir un nouveau tableau organique, dans lequel la représentativité des services sera adaptée aux circonstances actuelles. Certains emplois sont maintenant occupés par des employés civils et on essaie, en augmentant encore l'âge de la retraite, de maintenir les inspecteurs plus longtemps en service. On remarque surtout que le gouvernement fédéral a la volonté de restreindre le personnel, d'élargir constamment les missions et d'imposer la législation Salduz. C'est une situation qui n'est plus tenable. Le gouvernement se doit de proposer des solutions appropriées », conclut Michel Goyvaerts.

Article rédigé par Jan Voet, rédacteur en chef de « Transporama » (Traduction libre - Marc BULINCKX)





Je démissionne ! (lettre ouverte)

Hello

J'imagine que bon nombre d'entre vous a déjà perçu l'information ; je m'apprête à modifier mon orientation professionnelle. J'attendais par contre de connaître les modalités de mon départ avant d'en parler plus officiellement. Selon les informations reçues hier de notre service du personnel et de la planification, je partirai le premier octobre. Il me reste cependant beaucoup de congés à poser, ce qui m'amènera à effectuer ma dernière prestation avec vous le deux septembre prochain.

Afin de ne pas vous laisser sans une petite explication, je vous fais parvenir quelques lignes sur ce qui a motivé ma décision

La police a beaucoup changé dernièrement. A mes yeux, c'est principalement le respect qui nous manque aujourd'hui. Plus personne de se soucie de nous. Que la population ne nous aime pas, ça nous ne l'avons jamais trouvé surprenant. Mais actuellement, c'est également le cas du parquet et me semble -t-il, d'une partie de notre hiérarchie. Ils ne s'inquiètent plus de nous. Et notre ministre lui, semble vouloir prendre des mesures franchement en notre défaveur. C'est très décourageant, surtout après la période que nous venons de vivre. Tout le monde s'épuise, il y a de plus en plus d'absents au 101 et dans la zone en général et c'est de plus en plus difficile pour ceux qui restent. Et aucun encouragement à l'horizon !?! Drôle de politique ...

J'ai essayé à plusieurs reprises de me reposer pour revenir en pleine forme et plein de motivation. Et si je reviens chaque fois mieux, ça ne dure jamais autant que je le voudrais. Les difficultés reviennent et d'autres s'y ajoutent. J'ai un foutu côté perfectionniste et je ne sais pas ignorer les problèmes et les injustices que nous subissons. Je ne peux pas continuer de faire comme ça, d'attendre chaque fois d'être presque arrivé à un point de non retour avant de faire break. Je dois me l'interdire pour plusieurs raisons ; pour ma santé, pour mon épouse et mes enfants qui me voient fatigué et de moins bonne humeur (quand ils me voient) et s'inquiètent inévitablement. Je dois me

l'interdire également pour Chris, qui traverse à cause de moi à chaque fois une période d'incertitude. J'aurais vraiment voulu rester le policier motivé (et performant, je l'espère) que j'ai tenté d'être ces huit dernières années, mais j'ai beau essayer, je n'y arrive plus. Il faudrait que les choses se calment mais ça ne semble pas en prendre la voie, notre hiérarchie s'en inquiète trop peu à mon sens et notre contrôle interne trouve surtout bon de nous mettre des bâtons supplémentaires dans les roues ...

J'ai un graduat en soins infirmiers. J'aimais ce que je faisais et je le faisais bien. J'ai choisi de reprendre la voie du paramédical. J'ai postulé à nouveau dans le domaine et un contrat d'infirmier et d'instrumentiste au bloc opératoire de la Citadelle m'attend.

J'ai donc fait un choix et il a été très difficile. Je ne pourrai que difficilement revenir en arrière et je dois forcément décevoir des personnes. Concernant mon épouse et mes enfants ; même si ils ne m'ont pas poussé plus vers un choix que l'autre, ils ne vivent pas une vie idéale à cause du métier de policier. Le peu que nous sommes chez nous, nous devons nous reposer ou nous dépêcher de faire ce que nous avons à faire. Nous n'avons presque jamais de temps pour nos familles. Nous ne sommes presque jamais là les week-ends.

Que ce soit pour nos familles ou nos amis, nous sommes toujours ceux qui ne sont pas certains d'être là, qui ne savent rien planifier et qui ne sont jamais certains de pouvoir s'engager. J'ai raté de plus en plus d'événements importants ces derniers mois et ma petite famille a pris l'habitude, contrainte, d'y participer sans moi. Depuis, je suis fatigué et nerveux et je n'ai pas le droit de manquer de patience avec mes enfants juste à cause de mon boulot. Ma fille fait des cauchemars depuis quelques mois. Elle est parvenue certaines nuits à m'en confier des brides et ils sont liés à mon boulot. Avec ses mots, elle m'a expliqué que j'allais en prison à la suite d'une intervention policière ! C'est inadmissible qu'un enfant se sente en insécurité parce que son papa est policier ; ça devrait tant être l'inverse !!! Aussi, ils parlent de l'actualité en classe et elle a

fini par savoir que des policiers avaient été blessés dans des attentats et que de manière générale notre profession est une cible de choix.

Choisir de rester à la police, ce serait accepter que mon épouse et mes enfants aient un mari et un papa épuisé, accepter que le sommeil de mes enfants soit troublé et qu'ils grandissent dans une ambiance d'inquiétude et de stress. Ça génère finalement chez moi un sentiment d'égoïsme. Rester à la police, ce serait aussi accepter d'être un jour peut-être condamné injustement pour un travail pourtant fourni correctement. Ce serait encore accepter d'être un jour blessé, mais ça je le savais en postulant et ça ne m'a jamais empêché de travailler.

La police, je l'ai adorée ces dernières années et j'en avais rêvé les années précédentes, mais elle a fortement changé. C'est un métier qui me passionne, mais il devient de plus en plus difficile à exercer et de plus en plus dangereux ; physiquement car nous sommes mains sur le terrain face à une menace plus grande et judiciairement car les gens déposent plainte contre nous pour tout et pour rien et que le contrôle interne et le parquet poursuivent sans plus faire de tri ... Et comme je l'ai déjà écrit, le ministre projette paraît-il de nous retirer les quelques avantages qu'il nous reste.

J'étais prêt à affronter les menaces, mais par contre, pas comme on a entrepris de le faire jusqu'à aujourd'hui ; la menace et l'actualité ne me font pas peur, mais les réponses qu'on y apporte m'inquiètent beaucoup.

Interventions à Liège et dans la série Huit, c'est ce dont je rêvais, mais je ne veux plus d'un boulot où on peut me blesser, déposer plainte abusivement contre moi, mettre ma sécurité judiciaire ou celle de ma famille en danger. Je ne veux plus d'un emploi où on ne me respecte pas et où on m'envoie là, puis là, puis là en se moquant de savoir si c'est dangereux ou difficile, si je finissais à l'heure, si je suis bien dans ma peau, si je sais me reposer, si j'ai pu manger ou si j'aurais assez avec une descente de nuit et un seul jour de libre avant de reprendre 8 ou 9 prestations non stop qui commencent par un 6/15 que certains omégas transformeront d'ailleurs d'un air amusé en caisse.

Nous pouvons travailler dans des locaux sales et bruyant, rouler en urgence avec des pneus lisses, partir à deux sur des interventions qui sont dangereuses si on n'est pas

plus nombreux, porter du fluo au milieu de foules dans lesquelles nous craignons la présence d'hommes armés et fondus dans la masse, surveiller de nuit des façades en pleine lumière, sans interrompre la circulation des véhicules pouvant nous atteindre, ni même celle des piétons. Nous économisons tout et nous engageons de moins en moins d'équipes sur une masse de travail de plus en plus importante. Nous donnons priorité à ce que pourra penser la population au détriment de sa propre sécurité ! ! !

Nous sommes policiers d'intervention, c'est ce que nous avons choisi. Subitement nous devenons gardiens de prison et ce tout pile à la place d'avoir pu être un papa participant à une activité prévue avec ses enfants, un ami profitant d'une soirée barbecue ou le membre d'une famille fêtant événement. Ensuite nous sommes transformés en sentinelles pour sécuriser l'entrée d'un palais de justice (profitant alors d'ailleurs d'un emplacement stratégique pour observer les fumeurs de la police des cours et tribunaux faire des apparitions régulières). Et puis nous devenons vigiles dans des centres commerciaux durant des heures pendant que des militaires eux, se relayent.

J'arrête là mais sans chercher il y en a encore beaucoup. La considération qu'il reste aux policiers est honteuse et alarmante. J'ai essayé d'être un bon policier, j'ai fait du mieux que j'ai pu, et ça n'a servi à rien. J'ai quand même été montré du doigt par un contrôle interne malveillant qui m'a jugé sans me connaître peu importe la qualité de mon travail dans la zone et qui m'a catalogué parce que j'étais membre d'un service exposé de première ligne. La Police que j'ai aimée m'aura finalement rendu inquiet, triste et fatigué. Je ne veux pas en plus qu'elle me rende vieux avant l'heure.

Ceux qui auront lu les lignes jusqu'au bout auront pu s'apercevoir que mon départ est lié à bien des éléments, mais aucun en rapport avec l'équipe. J'ai énormément apprécié de travailler avec vous et je vous remercie de l'accueil que vous m'avez réservé. Je ne vous oublierai pas et je viendrai vous retrouver aussi souvent que vous m'y inviterez.

A mon retour de vacances mi-août, il me restera environ deux semaines à travailler avec vous. Avec un peu d'avance, je souhaite à chacun de vous de faire bonne route. Faites attention à vous et prenez soin de Chris.



Victime d'un accident de travail ?

Avez-vous été blessé pendant et lors l'exécution de votre service ou sur le chemin du travail ? Alors vous êtes susceptible d'être reconnu comme victime d'un accident de travail et de pouvoir bénéficier d'une indemnisation auprès de l'autorité.

Comment rédiger une déclaration correcte ?

En complément du certificat médical habituel, le médecin traitant de votre choix devra également rédiger à chaque consultation, en cas d'accident de travail, un certificat médical "Modèle B".

Après que vous ayez vous-même dûment rempli et signé les rubriques prévues du certificat médical "Modèle A", vous devez renvoyer ensemble les deux certificats au service du personnel concerné. La déclaration doit se faire le plus rapidement possible mais peut encore se faire jusqu'à maximum 3 ans après la survenance de l'accident de travail.

ATTENTION : C'est principalement sur la base de votre déclaration et de tout témoignage relatif aux circonstances dans lesquelles l'accident est survenu que l'on se prononcera sur sa reconnaissance éventuelle comme un accident du travail. Par conséquent, faites-y attention et demandez préalablement conseil à votre délégué si nécessaire.

Les conditions de reconnaissance d'un accident de travail

Un accident de travail est reconnu uniquement si :

- il existe un événement soudain
- il existe une lésion
- l'événement soudain a provoqué la lésion

Pour ce qui concerne le 3ième point, la jurisprudence établit que l'événement soudain qui produit une lésion corporelle doit avoir une cause, ou l'une de ses causes, extérieure à l'organisme de la victime.

Dans le cas d'un accident survenu sur le chemin du travail, on ne prendra pas en compte les détours ou les interruptions de temps trop importants.

Evaluation médicale

Endéans les 30 jours après réception de la déclaration d'accident vous devrez recevoir la confirmation de ce que l'accident est reconnu ou non comme accident de travail.

En cas de doute, une déclaration complémentaire est parfois demandée.

En cas de non reconnaissance de l'accident de travail, une demande motivée en reconsidération (recours administratif) peut être adressée à l'autorité en charge du dossier. En cas de refus, il ne vous reste d'autre possibilité que de contester les décisions devant le Tribunal du Travail.

Conseil : Si vous souhaitez faire appel à l'assistance Juridique du SNPS asbl, joignez une copie de votre déclaration à votre demande d'assistance Juridique.

Expertises médicales

Après réception de votre dossier, le MEDEX va évaluer si une expertise médicale est nécessaire. S'il est estimé que vous êtes totalement rétabli, vous recevrez une attestation de guérison qu'il vous sera demandé de renvoyer pour accord.

Si vous n'êtes pas d'accord ou s'il ressort du dossier médical que des séquelles sont encore présentes, vous serez

convoqués par le MEDEX pour une expertise médicale. Lors de la réception du rapport d'expertise vous devrez soigneusement vérifier si vous êtes d'accord avec les décisions proposées quant aux lésions, au pourcentage d'invalidité permanente proposé, quant à la date de consolidation et quant aux jours de maladie qui vous sont reconnus.

Si vous ou le médecin traitant de votre choix estimez que les séquelles justifient d'une demande d'assistance médico-légale, vous devrez en faire part à votre délégué. Vous pourrez alors introduire une demande d'assistance juridique auprès du SNPS asbl. Dans ce cas, toutes les pièces du dossier médical devront être jointes à votre demande.

Décision

Si vous êtes victime d'un accident de travail ou sur le chemin du travail, veillez toujours à en faire la déclaration adéquate. Avez-vous des questions ou avez-vous besoin d'assistance ? Contactez au plus vite le service juridique via votre délégué. En concertation avec celui-ci vous pourrez éventuellement introduire une demande d'assistance juridique auprès du SNPS asbl, auprès de laquelle vous pourrez également obtenir l'assistance d'un expert médico-légal. Ainsi, vous ne serez plus seul, non seulement en cas de contestation mais également si vous êtes convoqué par le MEDEX. L'assistance juridique du SNPS asbl veillera à ce que vos droits soient défendus de manière optimale !



Gestion du personnel de la police fédérale

Gestion du personnel de la police fédérale : une «boîte vide» par le fait d'ignorance, d'impuissance, de mauvaise volonté ou de force majeure ?

Il semble que la boîte soit littéralement vide. La police fédérale cherche et cherche encore mais ne trouve pas assez de personnel pour remplir toutes les fonctions urgentes et essentielles (LPA Zaventem, plan Canal, DAS ...).

Toute personne qui n'a pas de lieu fixe d'affectation peut se retrouver du jour au lendemain soudainement assigné à un nouveau service. On ne tient pas compte des situations personnelles (durée de déplacement, vie sociale, knowhow, expérience, service d'origine, ...).

Au SPN Kust où il y a déjà un déficit en personnel de 30%, 6 nouveaux membres du personnel vont être réaffectés. Une tragédie tant pour le SPN Kust que pour les 6 membres du personnel. En quelques jours, une grosse semaine, vous vous retrouvez tout-à-coup à devoir travailler pour le plan Canal à Bruxelles. C'est outrageant et inacceptable même si c'est réglementaire sur le principe. Ces faits ne sont malheureusement pas isolés.

Est-ce de la faute et de la responsabilité de la seule police fédérale ?

Il y a des années (avant 2010 déjà), le SNPS avait averti les autorités politiques qu'une grave pénurie de personnel était à prévoir. De nombreux collègues étaient sur le point de prendre leur retraite. Pour les remplacer il fallait recruter beaucoup plus d'aspirants. Le gouvernement actuel et le précédent ne voulaient par contre que des épargnes budgétaires. Non seulement en termes de personnel mais aussi en termes de matériel, de véhicules ou d'infrastructures alors que ceux-ci sont soit manquants soit en très mauvais état.

La décision rendue au sujet de notre système de retraite tombait à point nommé pour le gouvernement et les droits acquis de la police ont été perdus une fois de plus. Ces mêmes politiciens ont par contre récemment décidé que leurs propres droits acquis à la pension seraient bien maintenus. Une fonction d'exemple ? Non, selon moi, c'est une culture dictatoriale cupide. Le citoyen ordinaire ne compte apparemment plus car il doit travailler plus longtemps et a perdu ses droits.

Ce qu'auraient dû admettre les autorités politiques c'était que la sécurité était un élément clé et qu'il devait le rester. Vous ne pouvez pas ainsi raboter les budgets sans que cela n'aie des répercussions.

La menace terrorisme croissante génère des problèmes non seulement à l'étranger (9/11, Paris, Syrie ...), mais aussi chez nous (flux de réfugiés, attentats contre l'aéroport, le métro, Verviers ...).

Nous avons déjà une énorme pénurie en personnel et nous recevons tout à coup encore des missions supplémentaires. Malheureusement, nous ne pouvons pas nous tourner vers le Service Public d'Emploi ou des bureaux d'intérim.

L'autorité politique s'en rend bien compte tout d'un coup, mais il est trop tard. Nous sommes dans le pétrin parce que les nouveaux agents de police doivent d'abord être formés.

Promettre qu'il y aura ici 50, là 250 ... membres du personnel en plus est facile à dire dans les médias, mais la

mise en œuvre sur le terrain est une toute autre affaire.

Le Gouvernement et le Ministre de l'Intérieur donnent des ordres et fixent des deadlines qui ne sont pas réalistes à la Police Fédérale. Cela, tout le monde le sait.

Pourtant, il y a quelques "top-managers" à la police qui n'osent apparemment pas dire non au Ministre et qui n'osent même lui donner aucune explication concernant le pourquoi ce n'est pas possible.

Chaque jour, je vois des dirigeants qui, « manu militari » (revenons-nous au modèle de management de style militaire ?), reçoivent des missions qui ne sont pas réalisables. Ils réagissent certes mais doivent agir dans les limites du « carcan » qui leur est imposé. Ils peuvent effectuer le sale boulot alors que les vrais dirigeants responsables se dérobent. Répugnant.

Quand je vois les missions que reçoit le CDP VANDE CAVEYE (DGR-DRP) de ses supérieurs directs j'ai de la compassion pour lui. Chaque jour, il cherche à trouver des solutions tout en sachant qu'il n'y en a pas vraiment. Il est le coupable désigné par beaucoup de gens sur le terrain.

Ce sont maintenant les nouveaux aspirants de mai 2016 qui en sont les victimes. Ils devront tous choisir un lieu d'affectation ou s'en voir désigné un d'office. Ce sont presque uniquement des places ouvertes à la police fédérale.

Les promotions d'octobre et de décembre 2015, lesquelles quitteront prochainement l'école, n'avaient pratiquement accès à aucun poste à la Police Fédérale via leurs mobilités aspirants respectives. L'autorité aurait pu faire passer la « pilule amère » auprès d'un plus large groupe, mais ne l'a pas fait. Vision à courte échéance, absence d'une politique structurée de gestion du personnel ? Assurément. La promotion mai 2016 a eu un peu moins de deux semaines pour choisir leurs lieux d'affectation. "Quelles sont les missions des LPA Zaventem, plan Canal, DAS ...": se demandaient-ils ? "Que devons-nous faire là-bas ?" Suite à notre intervention, ils ont obtenu un délai, les services ont été en mesure de venir se présenter et le CDP VANDE CAVEYE s'est personnellement rendu dans les écoles pour clarifier les règles.

Leur avenir est hypothéqué pendant trois ans au moins. Ils resteront pendant ces trois ans affectés auprès d'un service qu'ils n'ont pas choisi. Ils veulent aussi faire du travail de police de base. On ne leur a laissé aucune autre alternative.

Que déduisons-nous de cela ? Que c'est la panique dans la partie de football que joue la Police Fédérale et que personne n'ose ou ne veut dire aux autorités politiques, au Gouvernement et au Ministre de l'Intérieur que cela ne peut pas continuer ainsi.

La responsabilité incombe en majorité aux autorités politiques mais en partie aussi aux "top-managers" de la



police. De gentils petits moutons en apparence. Où êtes-vous Madame la Commissaire-Générale ? Votre personnel a urgemment besoin de vous, mais nous ne vous voyons ou ne vous entendons pas.

Voilà pourquoi nous avons demandé la tenue d'un Comité Supérieur de Concertation en urgence afin de pouvoir revoir ce modèle de gestion du personnel. Cela ne peut continuer de la sorte.

Nous exigeons une politique appropriée, une gestion respectueuse du personnel qui prend en compte le plus grand

atout dont dispose la police, à savoir, son personnel. Nous optons préférentiellement pour la discussion, le débat, mais si cela tombe dans l'oreille d'un sourd alors nous prévoirons des actions.

Rudi MOERMAN (Traduction libre : Marc BULINCKX)

Les agents de police enfin armés

Depuis les premiers attentats de Paris, la sécurité des agents de police est au cœur de toutes les discussions. En 2013, une enquête de la police fédérale avait déjà démontré que le membre du personnel le plus touché dans des faits d'agression, était l'agent de police, et ce suite au fait qu'il exerce certains actes de contrainte (saisie de véhicule, retrait du permis de conduire . . .).

Comme les agents de police portent le même uniforme, mais n'ont pas les mêmes moyens de protection, il leur est plus difficile de se défendre contre les attaques et les agressions, car l'assaillant ne fait pas la différence entre un agent de police et un inspecteur de police.

C'est pourquoi le SNPS a décidé de prendre ce problème à bras le corps, et de faire en sorte que l'agent de police ait des moyens supplémentaires pour se protéger.

En 2014, nous avons mis en place un groupe de travail, qui avait pour but de faire le point sur les besoins des agents de police.

En 2015 nous nous sommes rendus en comité de négociation (CNSP 373), afin de débattre du problème de l'armement des agents, mais aussi des problèmes que ces derniers rencontrent lorsqu'ils veulent accéder au grade d'inspecteur de police via la promotion sociale.

Nous sommes arrivés à un accord et des nouveaux textes légaux ont été rédigés.

Dans son rapport du mois d'août, le Ministre Jambon a demandé à toutes les zones de police de rédiger une analyse de risques, et de mettre tout en œuvre pour que les agents de police puissent rapidement être formés à l'utilisation de ce nouvel armement individuel.

Depuis le 08 septembre 2016, le SNPS a donné de nombreuses séances d'information concernant l'armement des agents, et les différentes modifications pour l'accession à la promotion sociale.

Si vous le désirez nous pouvons également venir à votre rencontre dans votre zone (ou province), il vous suffit d'en faire la demande, via mon adresse mail : cd@snps.be

Je vous rappelle également qu'une permanence hebdomadaire « Agent de police » a été mise en place au sein du SNPS, dont la mission est de répondre à vos questions.

Christophe DAUCHOT
Responsable permanence



Permanence « Agent de police »
Tous les mardis de 10h00 à 15h00
Tél: 02/6446500
E-mail: agent@snps.be
Facebook:
[@snpspermanenceagentdepolice](https://www.facebook.com/snpspermanenceagentdepolice)



COVER

RISK MANAGEMENT

Cher lecteur,

COVER s'est fixé, en tant que société, un but absolument prioritaire, celui de vous soutenir, en tant que client, de la façon la plus optimale, dans le cadre des assurances que vous avez souscrites chez nous.

Nous désirons que vous gardiez l'esprit tranquille afin que vous puissiez vous consacrer entièrement à tout autre chose qui vous tient vraiment à coeur.

Il est donc extrêmement important, pour l'aspect financier des primes, que vous ne soyez plus confronté(e) avec des difficultés de virement ou autres.

Nous, Cover team, faisons notre mea culpa et reconnaissons, que par le passé, cela ne s'est pas toujours passé sans accroc.

C'est surtout les prélèvements des primes par domiciliation qui ont parfois posé problème.

La cause de ces problèmes trouve son origine dans la transition vers notre nouveau programme de gestion, plus performant que l'ancien, mais aussi dans le changement vers le système de domiciliations européennes SEPA. Certains problèmes se situent auprès des banques elles-mêmes, qui bien souvent ne reconnaissent pas leurs erreurs et nous font porter le chapeau.

Quoi qu'il en soit, tout cela ne doit pas vous importuner et nous avons donc pris certaines dispositions, en accueillant un nouvel employé qui s'occupera exclusivement du volet financier de la société afin de vous offrir un meilleur service.

A la moindre incertitude sur vos paiements, vos remboursements ou toutes autres questions financières, contactez Mohamed EL MESBAHI, notre nouveau directeur financier.

Vous pouvez le joindre par téléphone : 02/6128142
ou par courriel emm@cover-risk-management.be

Comme vous pouvez le constater l'équipe de COVER met tout en œuvre afin d'être, et de rester, votre partenaire et back-up idéal ...

David VROOME
CEO



WWW.COVER-RISK-MANAGEMENT.BE

Romboutsstraat 1 bus 1 | B-1932 Zaventem | T. NL 02 647 91 96 | T. FR 02 647 08 72 | info@cover-risk-management.be



Formation des délégués



Voyage en Norvège

Envoyez-nous vos photos des actions et événements : echo@snps.be



Sorinnes 2016





Chers collègues et amoureux des montagnes,

Nous sommes fiers de vous annoncer l'organisation de notre 21^{ème} et 22^{ème} séjour de ski pour la prochaine saison à des prix très compétitifs.

Vu que les participants de nos séjours précédents à Morzine étaient très enthousiastes, nous avons choisi la même destination et surtout le même hôtel.

Le domaine skiable 'Portes du Soleil' a une diversité époustouflante. Ce qui est très original, c'est que ce domaine skiable est à cheval sur deux pays: la France et la Suisse. En plus, le domaine est un des plus grands domaines skiables en Europe.

Les participants logeront dans un hôtel 3 étoiles. Après le ski, ils pourront se relaxer e.a. dans les deux piscines couvertes de l'hôtel, le hammam et le jacuzzi mis gratuitement à leur disposition.

Les dates de départ sont:

1. Hors saison, du vendredi 17/03/2017 jusqu'au dimanche 26/03/2017.
2. Vacances de Pâques, du vendredi 07/04/2017 jusqu'au dimanche 16/04/2017.

Les premiers inscrits logeront dans l'aile renouvelée de l'hôtel.

Chaque année les prix augmentent... et pourtant nous sommes encore moins chers que l'année passée. Le prix se situe à partir de 695 euros par personne, avec transport, hôtel et forfait de ski. Plusieurs départs en Belgique. Ristournes prévues pour grande occupation, pour les enfants et pour les seniors.

Pour connaître tous les détails et les prix, veuillez visiter notre site internet: WWW.GOFORSKI.BE

Si vous avez des questions ou que vous désirez des informations complémentaires, écrivez-nous un message à 2017@goforski.be.

Nous espérons vous revoir dans un paysage plein de neige!

Marc-Margy Durant

Marc-Margy Durant
GSM 0475/49.43.29
www.goforski.be
2017@goforski.be



Le coin des pensionnés

Nostalgie



Georges HUBERT est un ancien gendarme et est retraité depuis 1998.

Afin de sauvegarder le souvenir des anciens et montrer aux plus jeunes l'évolution des tenues de nos policiers, il collectionne les anciens uniformes de la gendarmerie et anciennes tenues des services de police belges.

Pour ce faire, Georges organise bénévolement des expositions sur les uniformes, dans les écoles, musées, portes ouvertes dans des commissariats de police, week-end des fêtes de Wallonie, festivités culturelles diverses.

Il organise également des expositions sur le thème « 100 années de coiffes policières » du bicorne au képi jusqu'au 31-12-2001.

Il possède une collection de 100 coiffes différentes mais à ce jour, il lui manque encore quelques coiffes pour compléter sa collection.

Il est toujours à la recherche de pièces d'équipement (képi, vareuse, insignes,...). Si vous êtes en possession de ce genre d'équipement et que vous souhaitez en faire don, vous contactez Georges, il pourra peut-être compléter sa collection.

Si certains d'entre vous sont intéressés par l'organisation d'une exposition, vous pouvez toujours prendre contact avec Georges.

Dany CAVET
Vice-président National



Georges HUBERT
Chemin des Dames 6,
4280 HANNU
019 /636838





IN MEMORIAM
Guy JEANJOT
03 août 1939 - 22 juin 2016

Secrétaire National du SNPGd du 01 avril 1989 au 31 mars 1993.
Permanent National d'avril 1993 à décembre 1994.

Entré à la gendarmerie en janvier 1961, Guy JEANJOT évolua au cours de sa carrière dans différentes unités GANSHOREN, ANDENNE, BASTOGNE, BRUXELLES. A 40 ans il se présente à la première promotion sociale pour devenir Officier de gendarmerie. Il officia en cette qualité dès 1980 à MARCHE-EN-FAMENNE et ARLON.

Le 01 avril 1989 à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire du Syndicat National du Personnel de la Gendarmerie (SNPS), il est élu Secrétaire National de notre association, fonction qu'il occupa jusqu'au 31 mars 1993. A partir de cette date, il occupe à un emploi de permanent national jusque fin 1994.

Le 01 janvier 1995 aux élections communales à TELLIN, il devient bourgmestre de sa commune, fonction qu'il occupa durant 16 années, soit jusqu'au 31 décembre 2010, date à laquelle il jeta le gant pour raison de santé. La fonction de bourgmestre, pour lui ce n'était pas un métier, ni une obligation, il s'agissait simplement d'un engagement, d'un partage, d'une expérience de vie.

A la réforme des services de police et après avoir été choisi par ses pairs, Guy JEANJOT occupa de décembre 2000 à décembre 2010, la fonction de Président du Collège et du Conseil de police de la zone de police « Semois et Lesse ». Il siégea au conseil consultatif des bourgmestres durant cette même période.

Durant plus de 50 années, Guy JEANJOT a consacré sa vie au service des autres, en qualité de gendarme et ensuite comme bourgmestre. Ceux qui l'ont connu garderont en mémoire l'homme qu'il était, bon, sociable, de compagnie agréable, toujours guidé par le bon sens et l'intérêt général dans ses décisions. Il a toujours eu le sens de l'échange, un esprit fédérateur, une attention pour chacun en toute circonstance, il était fidèle à ses valeurs.

Merci Guy particulièrement pour ton implication durant 6 années au sein de notre association. Pour ceux qui t'ont connu, tu étais un homme apprécié, tu nous laisseras des souvenirs impérissables.

Daniel LIEGEOIS
Représentant Provincial des Pensionnés
Province de Luxembourg.

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles et aux proches pour la perte douloureuse qui les a touchés.

Anvers

- 25 février 2016
- De MEULENAERE Frans - 63 ans
- 01 mars 2016
- SOMERS Raf - 62 ans
- 08 avril 2016
- OLAERTS Hendrik - 95 ans
- 18 mai 2016
- JORIS Josephus - 88 ans
- VERSOMPEL René - 90 ans
- 27 mai 2016
- BISSCHOPS Joannes - 92 ans
- BLOCKX Josephus - 87 ans
- 24 juin 2016
- LIEKENS Diederik - 75 ans
- 27 juin 2016
- VAN BELLE Rene - 96 ans
- 09 juillet 2016
- VAN GEEL Sylvian - 85 ans
- 03 août 2016
- WILLEKENS Marcel - 61 ans
- 10 août 2016
- VERNIEUWE Roger - 72 ans
- 13 août 2016
- WELTER Henri - 97 ans

Brabant Flamand

- 15 juin 2016
- SCHOOFS Marcel - 83 ans

Brabant Wallon

- 02 mai 2016
- DETRY Lucienne - 87 ans
- 11 juin 2016
- LEONARD René - 90 ans
- 07 juillet 2016
- CHASPIERRE Alain - 61 ans
- 21 août 2016
- BAUDEN Josephus - 96 ans

Bruxelles

- 10 mars 2016
- MERTENS Maria - 94 ans
- 07 juillet 2016
- CHASPIERRE Alian - 61 ans
- 20 août 2016
- LIBENS Antoine - 61 ans

Flandre-Occidentale

- 10 avril 2016
- WAUTERS Marcel - 91 ans
- 20 mai 2016
- VANTYGHEN Margarita - 89 ans
- 06 juin 2016
- DE CROCK Martin - 52 ans
- 09 juillet 2016
- VERMEERSCH Antoon - 85 ans
- 10 juillet 2016
- DE POTTER Jozef - 87 ans
- 28 août 2016
- ANDRIES André - 90 ans

Flandre-Orientale

- 06 avril 2016
- EECKHOUT Jordan - 84 ans
- 06 mai 2016
- LYBAERT Gérard - 96 ans
- 14 mai 2016
- DEBREUS Anna - 93 ans
- 21 juin 2016
- VAN HECKE Kurt - 48 ans
- 19 juillet 2016
- VEYS Dion - 89 ans
- 25 juillet 2016
- MARES Leonie - 93 ans
- 28 juillet 2016
- DE ROOVER Paula - 90 ans
- 21 août 2016
- VAN DEN BERGHE André - 85 ans
- 26 août 2016
- VERHOEYE Georgette - 88 ans

Hainaut

- 23 avril 2016
- MANISE Marie - 82 ans
- 20 mai 2016
- DUFRANE Raymonde - 90 ans
- 11 juin 2016
- LEONARD René - 90 ans
- 15 juillet 2016
- DELPOMDOR Willy - 66 ans
- 06 août 2016
- ROLUS Norbert - 66 ans
- 16 septembre 2016
- BAUCLEF Gustave - 92 ans

Liège

- 05 mars 2016
- CHAINEUX Elise - 89 ans
- 24 mars 2016
- LAMBERTZ Joseph - 88 ans
- 29 avril 2016
- VON MONTIGNY Hubert - 74 ans
- 09 juin 2016
- LAMBERTZ Peter - 76 ans
- 16 août 2016
- BASTIN Michel - 60 ans

Limbourg

- 08 avril 2016
- VAN ZON Johanna - 94 ans
- 24 avril 2016
- SCHURMANS Johanna - 96 ans
- 22 mai 2016
- KNIPPENBERG Theodorina - 91 ans
- 05 juin 2016
- ANTHONISSEN Martinus - 92 ans
- 03 juillet 2016
- DE RUYTER Pierre - 67 ans
- 22 juillet 2016
- CAEKEBEKE Elisa - 98 ans
- 28 août 2016
- LAMBERTUS Magchiel - 79 ans

Luxembourg

- 25 mai 2016
- GENON Cyrille - 85 ans
- 22 juin 2016
- JEANJOT Guy - 76 ans
- 07 juillet 2016
- MALFAIT Ivan - 78 ans
- 14 juillet 2016
- DHONT Pol - 60 ans
- 13 août 2016
- KAYL Alexis - 64 ans
- 05 septembre 2016
- KERGER Julien - 86 ans

Namur

- 16 mai 2016
- BLANJEAN Luc - 57 ans
- 13 juin 2016
- WIAME Louis - 62 ans



BAWÉ